



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique du second degré

Inspection d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Toulouse, le 13 septembre 2023

Affaire suivie par :
Jean-Sébastien CAMBON
Nelly VIGNE
IA-IPR EMCC

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Éducation Musicale et Chant Choral

Tél : 05 36 25 72 14/15/16
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

à

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Mesdames et messieurs les professeurs
d'Éducation musicale et chant choral

s/c de mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Lettre de rentrée

[Encart commun du collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse](#)

Chères et chers collègues,

Dans l'espoir que l'été vous ait offert repos, oxygénation et regain d'énergie, notre communication a pour objectif de vous transmettre un ensemble d'informations susceptibles, nous le souhaitons, de vous guider sur les grands axes de l'année scolaire.

Un première annonce à cette rentrée concerne l'encadrement de la discipline. Nous avons le plaisir de vous informer de la nomination de M. Jean-Sébastien CAMBON, sur le second poste d'IA-IPR d'Éducation Musicale et Chant Choral (EMCC), pour succéder à Mme Pascale HERTU qui a fait valoir ses droits à la retraite. Dans cette académie, géographiquement la plus grande de France, il est heureux de pouvoir travailler en binôme sur le suivi de l'ensemble des dossiers, l'accompagnement personnalisé des professeurs dans la diversité des territoires, l'impulsion et la fédération de projets.

Les contacts :

- Jean-Sébastien CAMBON : Jean-Sebastien.Cambon@ac-toulouse.fr
- Nelly VIGNE : Nelly.Vigne@ac-toulouse.fr
- Secrétariat des IA-IPR : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr (Christine Rebelo) : 05 36 25 72 15

Comme à l'acoutumée, nous adressons des félicitations aux lauréats des concours, aux professeurs stagiaires titularisés et des remerciements aux formateurs et professeurs tuteurs qui les ont accompagnés. Nous souhaitons la bienvenue aux enseignants qui ont rejoint notre académie, titulaires et non-titulaires, stagiaires et étudiants alternants. Nous leur présentons, ainsi qu'à tous les collègues qui ont obtenu une mutation intra-académique, des vœux de bonne installation. A propos d'installation matérielle, vous trouverez sur une page dédiée du site disciplinaire, [l'équipement nécessaire](#) au fonctionnement d'une salle spécialisée d'éducation musicale et chant choral.

La nomination de Monsieur Gabriel ATTAL à la tête de notre ministère cible en priorité les axes suivants : les savoirs fondamentaux pour s'élever par l'école et espérer une vie meilleure; le respect des droits et des devoirs; l'épanouissement, notamment grâce aux arts et à la culture. La promotion des valeurs de la République est une constante portée par notre institution qui, loin de s'altérer, se renforce au fil des années. L'enseignement obligatoire d'éducation musicale et l'enseignement facultatif de chant choral participent pleinement à cette promotion.

Reprenant les priorités de la [circulaire ministérielle](#) de rentrée et en complément des recommandations de [l'encart commun](#) de la lettre de rentrée des IA-IPR de l'académie de Toulouse, nous souhaitons mettre en lumière **quelques points au regard de nos enjeux disciplinaires** :

➤ Le bien-être partagé

- Installer un cadre serein

Le cadre de la classe et le contexte d'établissement dans sa globalité doivent offrir un climat serein et sécurisé pour consolider chez l'élève un sentiment de confiance en lui et en l'École, faciliter ses apprentissages et lui permettre d'évoluer vers le citoyen libre, éclairé et fraternel qui construit notre société républicaine. L'éducation musicale, discipline du sensible, a nécessairement besoin de s'établir dans un cadre apaisé et convivial pour que chacun s'y mobilise avec succès. Ainsi, enseigner l'éducation musicale, c'est travailler jour après jour à instaurer des règles de vie basées sur l'écoute, la solidarité, la patience, le sens des responsabilités et l'acceptation des différences. C'est également avoir un regard particulièrement attentif sur les élèves en situation de fragilité (addictions, sommeil, harcèlement, etc.), *a fortiori* sur les élèves en situation de handicap.

- L'Éducation artistique et culturelle comme vecteur d'épanouissement et de bien-être

Les mesures gouvernementales accompagnent une politique volontariste du développement culturel et artistique, *via* la part collective du pass Culture. Celui-ci profitera **à tous les élèves de la 6^e à la terminale pour une sortie/activité culturelle commune.**

Le dossier de presse de rentrée met aussi notre discipline en lumière : « *En accompagnement de l'enseignement d'éducation musicale, les ateliers de pratique (chorales, concerts, orchestres, création), les partenariats et les rencontres d'artistes permettent à l'élève de construire son parcours musical. Individuelles ou collectives, ces actions favorisent le développement d'une vision du monde tout en permettant à chaque élève de s'épanouir. Dans le cadre du Plan chorale, 7 000 élèves participeront à l'opération La mêlée des chœurs en interprétant les hymnes des nations participant à la Coupe du monde de rugby en septembre 2023. Orchestre à l'école, Les Concerts de poche, la Philharmonie de Paris ou les Jeunesses Musicales de France figurent parmi les partenaires piliers du ministère pour mettre en place des dispositifs tout au long de l'année, dont la Rentrée en musique constitue un événement marquant* ».

Pour vous aider à concevoir des projets, à inscrire vos classes dans des dispositifs proposés, penser à consulter régulièrement le site de la [DAAC](#) et à prendre contact avec [Christelle Zucchetto](#), chargée de mission musique.

- La différenciation pédagogique permet d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins et de contribuer à leur bien-être. Des ressources sont désormais accessibles sur la page [École inclusive](#) du site Eduscol. Par ailleurs, l'innovation et l'expérimentation sont des outils indispensables à la mise en oeuvre de la différenciation pédagogique. Parce que l'ambition de l'École est de faire réussir tous les élèves, s'autoriser à innover et à expérimenter pour trouver des méthodes et des démarches adaptées à chaque profil devient une nécessité. **Tout en restant dans le cadre des préconisations du programme officiel, la créativité, l'esprit de recherche et d'initiative visant les modes d'apprentissage et d'évaluation sont ici essentiels.** L'objectif qui prévaut est celui de placer tout élève dans une situation de réussite systématique, quel que soit le niveau de difficulté de la tâche à accomplir. Ce qui importe, c'est le progrès que l'élève a conscience de réaliser pas à pas, l'installant dans une dynamique vertueuse d'apprentissage valorisant.

➤ Préparer les élèves à leur avenir

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation, du collège au lycée, dans la logique d'un parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, maîtrise des stratégies d'apprentissage, développement des capacités à s'autoévaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés. Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale. En collège, comme en lycée, être professeur d'éducation musicale, c'est permettre à chaque élève de construire son projet. L'orientation des élèves est l'affaire de l'ensemble de l'équipe éducative (cf. supra « Encart commun des IA-IPR »). Dans cet objectif, il est notamment intéressant de construire un continuum collège-lycée.

➤ L'enseignement facultatif de chant choral

Comme vous le savez, **la chorale est devenue, par l'arrêté du 9 janvier 2018, un enseignement facultatif au même titre que les langues anciennes et régionales.** À ce titre, un élève inscrit à cet enseignement ne peut donc pas se désengager en cours d'année.

Les chorales scolaires ont aussi vocation à animer la vie de la cité, notamment en participant aux cérémonies officielles. Ces moments particuliers permettent aux choristes de s'approprier un répertoire portant les valeurs citoyennes, patrimoniales et républicaines.

L'enseignement facultatif de chant choral, ouvert à tous les élèves volontaires et sans prérequis de niveau, a pour objectif de construire chez eux des connaissances et des compétences spécifiques et transversales mais également de transmettre les valeurs républicaines. À ce sujet, voici un extrait [du programme de chant choral](#) : « Chaque année, en complément du projet annuel qui repose sur la cohérence thématique et stylistique des pièces travaillées, la chorale inscrit à son répertoire des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne (par exemple : *La Marseillaise*, *l'Hymne à la joie*, *Le Chant des partisans*, etc.), ou encore évoquant des moments fondateurs de notre Histoire. Fortes de ce répertoire, les chorales sont engagées à contribuer aux cérémonies commémoratives et aux événements qui jalonnent l'année scolaire comme la Rentrée en musique et la Fête de la musique ». Ainsi, chaque chorale possède dans son fonds de répertoire l'hymne national et l'hymne européen. De même, d'autres ressources peuvent être mobilisés, certaines sont à disposition sur la page citoyenneté du site disciplinaire de notre académie.

- Evaluation et prise en compte sur le bulletin trimestriel :

Comme pour tout enseignement, les compétences travaillées et les progrès réalisés par les élèves gagneront à être évalués et à être reportés dans un encart dédié sur le bulletin périodique de chaque élève dans le but d'exprimer les progrès réalisés, les objectifs à atteindre, à conseiller et à valoriser les efforts accomplis sur l'ensemble de l'année scolaire. A titre indicatif, vous trouverez sur notre site une ressource concernant [une grille descriptive d'évaluation](#) pour les différentes compétences ciblées par le programme.

- Valorisation au DNB, extrait du [Vademecum La chorale au cœur du collège](#) :

L'enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet. Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

Des professeurs [coordonnateurs départementaux](#) sont à votre écoute. Ils sont joignables par mail pour toute question afférant au chant choral. Leur mission consiste à établir le lien entre professeurs d'un même département, mais aussi entre professeurs et institutions, à apporter également conseils dans l'élaboration de vos projets, principalement s'ils ont vocation à rassembler plusieurs chorales. Une communication en début d'année vous sera adressée de leur part pour établir ce lien et connaître vos éventuels besoins.

En outre, sur notre territoire académique, existe l'A.R.D.E.M.U.S. (**A**ssociation **R**égionale des **M**usiciens **S**colaires). Cette structure apporte une aide à l'organisation des rencontres chorales et instrumentales inter-établissements. Les rassemblements soutenus figurent dans le projet d'établissement des collèges ou/et des lycées qui y participent et s'inscrivent dans la politique académique d'action culturelle. L'A.R.D.E.M.U.S. peut prendre en charge ce qui ne peut l'être dans le cadre d'une gestion d'E.P.L.E. Grâce à un réseau de professeurs d'éducation musicale et de chant choral volontaires, l'association favorise la mutualisation des expériences et des moyens. L'A.R.D.E.M.U.S. est adhérente de la **F**édération **N**ationale des **C**horales **S**colaires (F.N.C.S.) agréée par le ministère de l'Éducation Nationale. Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions qui sont engagées.

➤ Le lycée

Le report des épreuves de spécialité du mois de mars au mois de juin, souhait largement exprimé par la communauté éducative, a été annoncé par le ministre. Nous nous réjouissons que cette décision ait été prise, donnant ainsi le temps nécessaire aux professeurs de préparer les élèves.

Un séminaire inter-académique lycée aura lieu cette année dans l'académie de Limoges. Il s'emparera notamment de questions de programme repérées comme étant nouvelles ou nécessitant des approfondissements scientifiques et pédagogiques. Nous profitons de ce courrier pour partager, avec les professeurs de collège, l'intérêt réel à prendre connaissance et à exploiter, pour partie au sein d'une séquence adaptée, quelques extraits du programme limitatif en EDS Terminale : [lien](#).

➤ La formation continue

Pour vous aider à inscrire votre action pédagogique dans une dynamique de recherche et d'innovation, des formations sont proposées tout au long de l'année. Il est toutefois nécessaire de s'inscrire en amont au [P.R.A.F](#) pour espérer pouvoir en bénéficier.

Rejoindre [la liste X \(ex-Twitter\)](#) offre également des possibilités d'échanges et de collaboration entre les professeurs d'éducation musicale de l'académie.

Notre Interlocuteur Au Numérique ([I.A.N](#)) Jean-Luc Bonzi se tient également à votre disposition pour vous guider dans la prise en main des outils numériques, lesquels sont partie prenante mais non exclusive des pédagogies actives et ludiques, de la diversification et de la différenciation des apprentissages.

Ne manquez pas la lecture des [EditoEdmus](#), ou Newsletters que nos deux rédacteurs Fabienne Miqueu et Jean-Luc Bonzi prennent la peine d'élaborer et de vous envoyer périodiquement pendant l'année. Elles sont porteuses d'idées, d'actualités et de ressources. Vous les recevez dans vos [boîtes académiques](#), seul et unique canal de communication vous permettant d'avoir connaissance de toutes les informations officielles. Un tutoriel [sur ce lien](#) est à votre disposition pour configurer vos boîtes académiques, solutionner divers problèmes et les rendre opérationnelles. Nous vous remercions d'utiliser ce vecteur de communication académique exclusif pour la réception et l'envoi de vos courriels professionnels.

Enfin, à destination des collègues débutants, un [kit de démarrage](#) est mis à votre disposition pour faciliter votre entrée dans le métier.

➤ L'animation pédagogique de la discipline : des réunions de rentrée en visio

Dans l'objectif de compléter cette lettre de rentrée et de favoriser l'échange, nous avons fait le choix de vous convier à un temps de rencontre commun et de formation à destination de tous les enseignants de collège :

- ❖ **Jeudi 28 septembre, 14h-17h : [Lien visio](#) : merci de faire figurer votre nom et votre prénom dans le champ d'identification.**

Une convocation de l'EAFC vous parviendra via le secrétariat de votre établissement.

Une réunion spécifique à destination des enseignants d'EDS en lycée aura lieu ultérieurement.

Conscients que les missions d'enseignement sont multiples, parfois complexes, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle. Nous vous souhaitons une année scolaire pleine de santé, riche en projets de toute nature, propice au développement professionnel, aux échanges entre pairs, concrétisant votre volonté authentique d'agir pour la réussite de tous les élèves.

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Éducation Musicale et Chant Choral
Jean-Sébastien CAMBON
Nelly VIGNE

Annexe : Actions engagées au sein de la FNCS

Annexe : La Fédération Nationale des Chorales Scolaires : du projet à l'action !

La Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) est la tête de réseau des fédérations académiques de chant choral dont se sont dotées presque toutes les académies du territoire national, au bénéfice d'une coordination cohérente des différentes associations de développement des pratiques vocales et chorales dans les départements.

Le nouveau projet associatif 2022 • Objectif 2027 a pour but d'ouvrir les bénéfices du chant choral à davantage d'élèves, notamment ceux du premier degré, en densifiant le réseau des acteurs du chant choral et en valorisant leurs actions.

La Fédération Nationale des Chorales Scolaires est une association qui promeut les rencontres, actions, échanges et l'expertise autour de la pratique chorale. Elle permet, par le dialogue entre ses membres et la coopération avec les partenaires français et étrangers, de contribuer à la formation, la professionnalisation des professeurs d'éducation musicale, mais également d'œuvrer à la diffusion, la création et la rencontre avec des compositeurs, la recherche et l'étude des pratiques, la connaissance mutuelle des acteurs et la visibilité sociale et scolaire du chant choral.

Au printemps 2022 s'est tenue pour la première fois la **Pépinière des compositeurs**, impulsée en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze. Compositrices et compositeurs de renom se sont réunis en binômes de composition avec des professeures et professeurs d'EMCC. Leur mise en musique de textes littéraires du répertoire donnera la possibilité aux professeurs de créer avec leurs élèves les chansons ainsi composées désormais à la disposition des enseignants.

[Accès au padlet de la pépinière des compositeurs](#)

Dans le cadre de son nouveau projet associatif, la FNCS poursuit la mise au point d'un **projet digital de grande envergure** qui devrait être prochainement déployé, en appui des actions gérées par les associations et aussi avec des ressources (billetterie, partitions, etc.). Dans cette attente, les projets passés restent disponibles sur le site <https://www.fncs.fr/>.

Mobilisée sur d'ambitieux projets pluriannuels, la FNCS instruit dès à présent :

La création du Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale à l'automne 2023

La tenue d'un Festival national des arts à l'école programmé en mars/avril 2025

Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale (CAEN)

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre la FNCS, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'Académie musicale de Villecroze et la Maîtrise de Radio France. Le Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale est composé d'une cinquantaine de chanteurs âgés de 11 à 15 ans inscrits au sein de l'enseignement facultatif de chant choral proposé dans des collèges du territoire national. Le chœur devrait mobiliser chaque année des chanteurs différents.

Cette première session 2023 donnera lieu à la création d'une œuvre de Lise Borel (*Mon cher Gustave*, 2023) commémorant le centenaire de la mort de Gustave Eiffel, commandée par l'Académie musicale de Villecroze. Les élèves choristes auront par ailleurs l'occasion d'interpréter des extraits de l'œuvre sur la Tour Eiffel lors de leur semaine de résidence.

Le concert aura lieu à la Maison de la Radio et de la musique le 7 novembre 2023, et le CAEN sera dirigé par Sofi Jeannin, directrice musicale de la Maîtrise de Radio France.

Le Festival national des arts à l'école

Dans le cadre de ce festival qui se tiendra au Futuroscope à Poitiers en mars/avril 2025, le chant choral et les pratiques d'orchestre auront toute leur place dans ce grand rassemblement d'élèves venant de toute la France.

Le séminaire annuel de la FNCS

Cette année scolaire-ci, le séminaire annuel de la FNCS aura lieu dans l'académie de Créteil, du 27 au 29 mars 2024. Comme chaque année, d'originales formations animées par des personnalités musicales reconnues seront proposées à des professeurs de la discipline enseignant en collège et en lycée, mais aussi à des enseignants du premier degré, dont des conseillers pédagogiques en éducation musicale.